



**Syndicat Local Pénitentiaire de Surveillant(e)s
et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s**



**CENTRE PÉNITENTIAIRE
DE CHÂTEAUROUX**

Les surveillant(e)s ont 2 fois plus les boules (dynamiques) !!

Cher collègues,

un petit addendum à notre précédent tract, car je suppose (non, ce n'est pas un gros mot!) que l'administration va crier haro sur le baudet (le baudet sera le **SPS**, cela va de soit!), au mensonge et à la calomnie. En plus nous avons oublié quelques précisions qui feront de vous, soit un futur surveillant aguerris, ou tout au moins, un surveillant avisé.

Je vous cite ici le mail d'un collègue, plus que compétent, que nous nous devons de porter à votre connaissance :

«La boule dynamique n'est valable uniquement pour les heures négatives. Tant que tu as des heures supplémentaires elles te sont rémunérées deux mois plus tard mais dès que tu es en négatif, tes heures négatives se cumulent jusqu'à ce que tu repasses en positif et là, de nouveau, quand tu es en positif, on te paye les heures. »

« Si tu veux un exemple [ou on te « biaise »], lorsque le service te met volontairement en négatif en avril et mai pour que ton cumul d'heures soit négatif en juin et pour les vacances d'été, là, tu te fais avoir ! »

*« L'explication des deux mois par l'administration est fait de la manière suivante, les fins de mois sont transmises au plus tard le 5 de chaque mois donc au 5 avril ton planning de mars est transmis au service des traitements qui prépare ta paye pour le mois de juin (virée fin mai). L'explication de l'administration c'est que ce système te permet d'être payé en fin du mois au lieu du début du mois suivant. **La vérité c'est que le blocage des paies se fait réellement au début du mois suivant par l'administration sur un compte qui lui permet de faire fructifier de l'argent pendant un mois tout en permettant d'avoir de quoi payer les agents en cas de problème d'économie majeure** (mais ça c'est un bonus). C'est très malin de leur part. **Après ils vont te dire que si tu veux être payé le mois suivant, pas de problème, mais les paies seront effectuées entre le 5 et le 10 comme dans le privé.** »*

La connaissance amène la puissance, aussi, le **SPS vous rendra tous puissants contre ceux qui essayent de vous exploiter.**

Profitez de ce petit intermède pour vous rappeler aussi que **l'on n'a pas le droit de vous mettre en négatif en début de mois !** Et encore moins compenser les heures que l'on ne vous a pas programmées sur vos heures supplémentaires du mois suivant. **Ces heures, que l'on vous impose négatives dès le début du mois, doivent donc être neutralisées**, c'est à dire non **comptées comme dues** (c'est au service des agents à faire en sorte que vous ne soyez pas en négatif, ce n'est pas à vous de subir sa mauvaise gestion). **Les seules heures négatives que l'on peut vous décomptées sont celle qui sont de votre fait.** Soyez donc attentifs à cela car il en va de votre salaire et vos repos.

Laurent, le 16/03/2020.